

Projet « Pédagogie de chantier »
Partenariats Stratégiques pour la formation et l'enseignement professionnels
Erasmus +

Coopération en matière d'innovation et
d'échanges de bonnes pratiques

O1 - État des lieux des causes du décrochage scolaire, des groupes à risque et recensement des dispositifs existants en matière de lutte contre l'abandon scolaire sur chacun des territoires partenaires au projet.

1. Présentation du partenaire grec KEK Neo Thetiko

Le Centre de formation Neo Thetiko a été créé et reconnu centre de formation professionnelle en 1994. Il vise à contribuer à l'étude des besoins du marché du travail local et des besoins en formation ainsi qu'à la formation de haut niveau grâce à de nouvelles méthodes d'enseignement et à des innovations technologiques en mettant à profit l'expérience et les coopérations internationales.

Les centres de formation professionnelle constituent un mécanisme de formation et de re-formation des chômeurs et des travailleurs, un maillon intermédiaire entre le chômeur et le monde de l'entreprise, entre le travailleur et l'évolution de sa profession en leur apportant des connaissances et des compétences modernes.

Le Centre de formation Neo Thetiko propose aux entreprises, aux organismes, aux travailleurs du secteur privé et public, aux professions indépendantes et aux chômeurs une offre de service complète. Il contribue ainsi à la mise en œuvre des politiques de l'emploi et à la meilleure compétitivité des entreprises.

Le Centre de formation Neo Thetiko a mis en place des milliers de programmes et couvre les régions d'Épire et de Thessalie au sein d'un groupement des Centres de formation professionnelle ainsi que l'ensemble du territoire national en partenariat avec d'autres structures.

Il propose des services qui couvrent l'ensemble de l'éventail diagnostic- planification- mise en place d'un programme de formation et comprennent :

- Diagnostic des besoins en enseignement - formation d'une entreprise, d'un secteur, d'un groupe social ou d'un marché du travail local
- Recherche des sources de financement et couverture de ces actions par des programmes subventionnés ou non
- Mise en place de la formation dans les locaux du KEK qui offrent des infrastructures adaptées et accessibles aux personnes handicapées
- Elaboration et réalisation du programme d'enseignement (organisation du matériel éducatif, recherche du personnel de formation adapté, recherche des organisations d'accueil pour les stages, sélection et mise en place de techniques d'enseignement modernes, enseignement et encadrement des élèves, assistance à la recherche de stage et suivi des stagiaires).

- Evaluation du travail d'enseignement et de ses résultats
- Conseil aux entreprises et soutien aux élèves

La qualité de ces services est contrôlée et certifiée selon les exigences de la norme ISO 9001 :2008 de l'Organisation internationale de normalisation.

Les principaux domaines d'activité du KEK Neo Thetiko et de ses partenaires sont les suivants :

- Economie – Gestion
- Informatique
- Santé et assistance publique
- Techniques et transport
- Tourisme et services
- Agriculture
- Environnement
- Culture et sports
- Professions de l'enseignement

Les principaux objectifs du KEK Neo Thetiko sont les suivants :

- Amélioration des connaissances, des compétences et des capacités des chômeurs pour leur insertion sur le marché du travail par le biais de programmes de formation ciblés de qualité
- Soutien conseil pour le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et les femmes principalement
- Soutien aux travailleurs et aux entreprises afin qu'ils s'adaptent aux nouvelles règles de compétition du marché du travail
- Promotion de l'égalité des chances pour l'accès de tous au marché de l'emploi et en particulier de ceux menacés d'exclusion sociale
- Développement de la compétitivité et de l'esprit d'entreprise du personnel
- Création de mécanismes de soutien et de suivi des besoins du marché du travail local et de ses liens avec les méthodes de formation
- Valorisation du matériel audiovisuel et du matériel éducatif spécialisé
- Partenariat avec d'autres structures de formation et des organismes sociaux pour la valorisation et la mise à jour continue des services proposés.

2. Education obligatoire et décrochage scolaire en Grèce

Le système éducatif

La scolarisation en Grèce est obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 15 ans et couvre l'éducation primaire (école) et le secondaire inférieur (collège). La vie scolaire des élèves peut toutefois débuter dès l'âge de 2 ans et demi (éducation pré-primaire) dans des établissements (privés ou publics) appelés jardins d'enfants. Certains jardins d'enfants proposent des classes maternelles qui fonctionnent en parallèle des écoles primaires.

La durée du cycle scolaire en primaire est de 6 ans et débute à la 6ème année de l'enfant.

L'enseignement secondaire supérieur (non obligatoire) propose depuis la réforme de 1997 deux types d'enseignement: les lycées généraux et les établissements techniques professionnels (TEE). La durée de scolarisation en lycée général est de 3 ans et pour les TEE de 2 ans (1er cycle d'études) ou de 3 ans (2nd cycle d'études). Il existe des passerelles entre

les deux types d'établissements.

En parallèle des établissements classiques, fonctionnent également des établissements pré-primaires, primaires, collèges et lycées s'adressant à des élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques.

Il existe par ailleurs des collèges et des lycées à orientation musicale, religieuse et sportive. Les Instituts de formation professionnelle (IEK) font partie des établissements d'éducation post-secondaire (non obligatoire). Ils sont accessibles aussi bien aux élèves ayant terminé le collège que le lycée, en fonction des formations proposées.

La formation universitaire publique est dispensée par les établissements d'enseignement supérieur et les établissements d'enseignement supérieur technique. L'entrée des étudiants dans ces établissements dépend des résultats au concours national qui a lieu à la fin de la 3^{ème} année de lycée. Il existe également une « université ouverte de Grèce » d'enseignement à distance, accessible aux étudiants âgés de plus de 22 ans, choisis après tirage au sort. Il existe enfin des collèges privés (Centres d'études libres) dans lesquels les étudiants peuvent s'inscrire après le cycle d'études secondaires.

Le décrochage scolaire en Grèce

Le décrochage scolaire est un phénomène mondial ancien provenant principalement : des déséquilibres sociaux, des interactions entre la culture scolaire et familiale, et de l'école en elle-même et de ses composantes. Différents termes sont utilisés pour caractériser la sortie des élèves du système scolaire (dropouts) en fonction de l'accent porté sur les différents paramètres de ce phénomène, les causes, les conditions, la durée, le niveau d'éducation, le moment du décrochage, etc. Dans le jargon éducatif, le terme de « décrochage » renvoie aux jeunes qui ne terminent pas le cycle scolaire obligatoire tel que définit par la société dans laquelle ils vivent. Une autre définition renvoie aux jeunes qui ne terminent pas le cycle d'études dans lequel ils se sont engagés. Cette définition est dans un certain sens plus large car elle couvre le parcours de jeunes qui ont interrompu leurs études supérieures.

Le phénomène de décrochage scolaire provient de plusieurs facteurs et l'abandon est un long processus de « désengagement » de l'école et de ses enseignements qui commence très tôt dès les premières classes de l'enseignement primaire.

On distingue principalement deux groupes de facteurs :

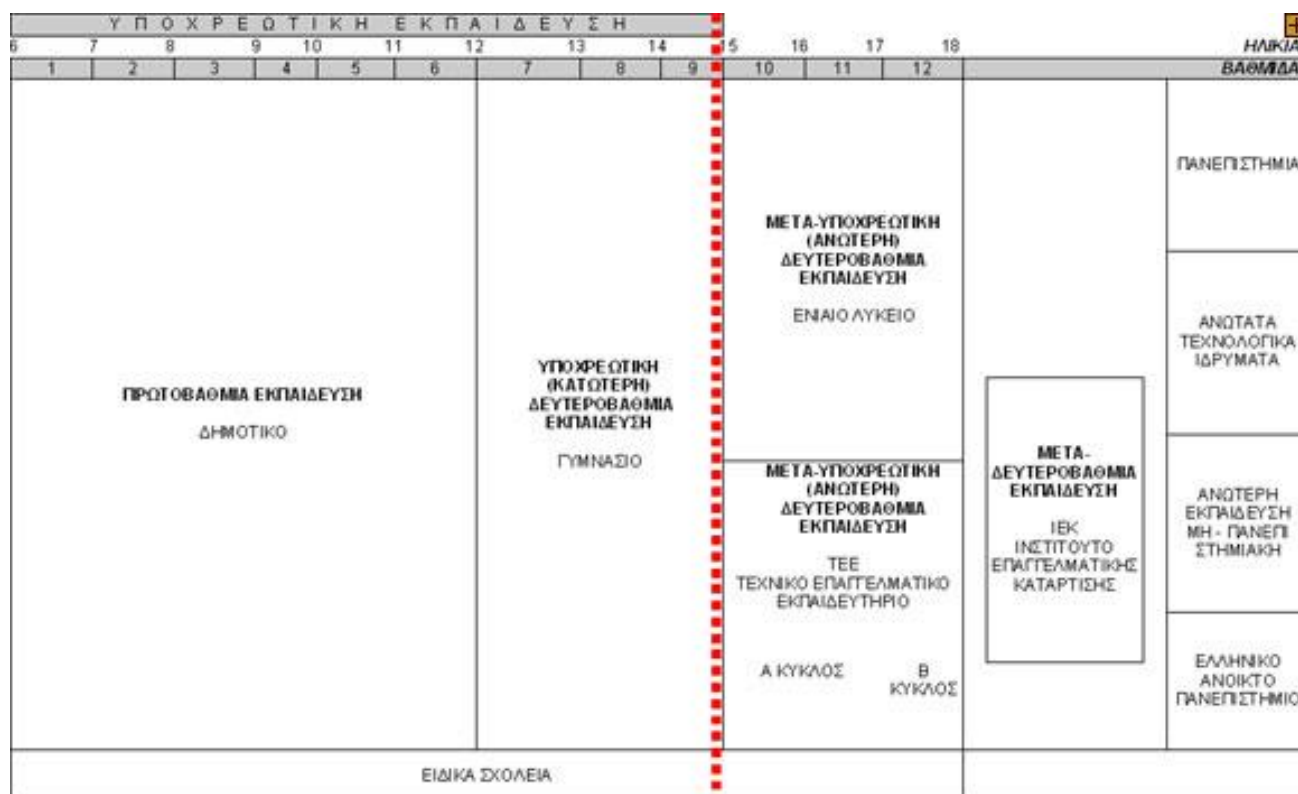
A-Les facteurs liés à la famille du jeune appelés facteurs familiaux/sociaux : une situation socioéconomique difficile, une nationalité étrangère, l'absence de réussite à l'école des frères et sœurs, une famille souvent en déplacement, l'absence de soutien du jeune par les parents, des attentes faibles des parents en terme de réussite scolaire, une attitude négative ou l'indifférence des parents, un environnement familial instable, une recherche d'emploi, des problèmes sociaux et économiques.

B-Les facteurs liés à l'école et à l'expérience du jeune appelés facteurs pédagogiques : échec scolaire, absences répétées, problèmes de discipline, affrontements avec les autres élèves/professeurs, précédentes difficultés scolaires, changement d'école fréquent, manque d'intérêt, redoublement de classes.

La question du décrochage scolaire, de quelque façon qu'elle soit abordée - soit en tant que phénomène social soit en tant que témoin des problèmes du système scolaire, est complexe et dépend de multiples facteurs sociaux et pédagogiques dont les causes et les conséquences devront être recherchées à plusieurs niveaux.

Il est également généralement admis que la lutte contre le décrochage scolaire doit être abordée, au-delà des politiques scolaires centrales, au niveau de l'unité éducative et des enseignants. Il est par conséquent essentiel que les enseignants soient informés et tirent partie de leurs expériences afin qu'ils contribuent à la mise en œuvre des politiques de lutte contre le décrochage scolaire au niveau de l'unité éducative.

3. Les systèmes de scolarisation et la législation en Grèce



Structure

Le système éducatif grec comporte trois niveaux : le niveau primaire, secondaire et tertiaire. La scolarisation en Grèce est obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 15 ans et couvre donc les niveaux primaire (écoles) et secondaire 1^{er} cycle (collège).

La vie scolaire des élèves peut toutefois débuter dès l'âge de 2 ans et demi (éducation pré-primaire) dans des établissements (privés ou publics) appelés jardins d'enfants.

La durée de scolarisation en **maternelle** (CITE 0) est de 1 à 2 ans, de l'âge de 4 à 6 ans. Elle représente un stade de préparation à l'insertion des enfants en primaire. Les écoles maternelles fonctionnent soit de façon autonome soit au sein d'écoles primaires. La majorité des maternelles est publique et gratuite.

L'éducation primaire (CITE 1) est assurée par les **écoles primaires**, publiques ou privées. Il existe des écoles primaires publiques partout en Grèce, même dans les zones les plus reculées. L'enseignement y est gratuit de même que les livres. L'école primaire fait partie de l'éducation obligatoire et vise le développement harmonieux, équilibré, intellectuel et physique des enfants. L'école primaire dure 6 ans et couvre 6 niveaux de l'âge de 6 à 12 ans. Il existe également des écoles primaires ouvertes toute la journée qui proposent un horaire étendu et un programme d'enseignement enrichi. Par ailleurs, **des écoles spéciales** et des

classes d'insertion existent pour les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers de même que des **écoles d'enseignement interculturel** pour répondre aux besoins de groupes présentant des particularités sociales, culturelles et religieuses. La scolarité en primaire se termine avec la fin de la 6^{ème} classe et la délivrance d'un certificat d'études qui est transmis au collège du secteur.

L'enseignement secondaire en Grèce couvre deux cycles : le 1^{er} cycle obligatoire et le 2nd cycle non obligatoire.

L'enseignement secondaire inférieur obligatoire (CITE 2) est dispensé par les collèges. La scolarisation y dure trois ans et s'adresse à des élèves âgés de 12 à 15 ans. L'enseignement vise à soutenir le développement multilatéral des enfants sur la base des facultés dont ils disposent à cet âge et des exigences auxquelles ils doivent faire face dans la vie.

L'évaluation au collège se fait sur la base d'examens oraux journaliers et de la participation de l'élève au déroulement des cours, de tests écrits courts, de tests écrits longs et enfin d'examens finaux à la fin de l'année scolaire. A la fin de l'année, les élèves n'ayant pas obtenu les notes suffisantes dans certaines matières sont envoyés à la session d'examen de septembre. Les élèves ayant terminé le collège reçoivent un certificat de fin d'études qui leur donnent accès au 2nd cycle de l'éducation secondaire.

L'enseignement secondaire supérieur non obligatoire (CITE 3) réformé en 1997 propose deux types d'établissements scolaires : les **lycées généraux** et les **établissements techniques professionnels (TEE)**. La durée de scolarisation en lycée général est de 3 ans, et pour les TEE de 2 ans (1^{er} cycle d'études) ou de 3 ans (2nd cycle d'études). Il existe des passerelles entre les deux types d'établissements. Il existe en plus des collèges, des lycées et des TEE, des établissements proposant des **cours du soir**.

Le Ministère de l'Éducation nationale est responsable de la création et de l'approbation des programmes et supervise la plupart des établissements d'enseignement. Certains TEE sont toutefois sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture ou de la Santé car ils proposent des enseignements en lien avec ces ministères. Il existe également des TEE privés.

En plus des écoles du primaire et du secondaire, il existe des **maternelles, primaires, collèges et lycées créés pour des groupes d'élèves spécifiques** : 26 écoles interculturelles pour les étrangers et les palestiniens, 232 écoles pour les enfants de la minorité musulmane de Thrace et près de 250 écoles pour les enfants handicapés. Il existe également dans le secondaire des établissements dits pilotes (associés à des universités), section musique, section religion et section sports.

La scolarisation dans les établissements publics du secondaire inférieur et supérieur est gratuite et les livres des cours sont distribués gratuitement par l'État.

L'enseignement du **post-secondaire non supérieur** (CITE 4) est dispensé par les Instituts de Formation Technique (IEK). Ils sont accessibles aussi bien aux élèves ayant terminé le collège que le lycée, en fonction des formations proposées.

En comparaison avec les TEE, les IEK proposent une formation plus centrée sur le marché du travail avec des cours préparés en coopération avec le monde du travail (l'État, les employeurs et les travailleurs). Les étudiants reçoivent un Certificat de Formation professionnelle à la fin de leurs études qui leur permet de passer les examens pour l'obtention du Diplôme de Formation professionnelle.

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur (CITE 5) est proposé dans deux secteurs : le secteur universitaire et le secteur technologique. La durée des études dans le supérieur est de 8 à 12 semestres.

L'accès des étudiants aux établissements d'enseignement supérieur est lié à leur classement au concours national qui a lieu à la fin de la 3ème année de lycée. L'enseignement supérieur propose également un deuxième cycle d'études supérieures avec des **programmes d'études approfondies et des travaux de recherche** (CITE 6).

Enseignement universitaire : il a pour mission la formation théorique et globale de haut niveau du futur personnel scientifique du pays. En font partie les universités, les écoles polytechniques et la Grande Ecole des Beaux-Arts.

Enseignement supérieur technologique: dispensé par les Instituts supérieurs de technologie (TEI), il vise à contribuer au développement du pays et à l'avancée de la science et de la recherche appliquée. Les études dans les TEI par rapport à celles menées dans les universités ont un caractère plus appliqué, l'enseignement portant principalement sur l'assimilation et le transfert des données scientifiques au processus de production.

Font également partie des établissements d'enseignement supérieur l'« université ouverte de Grèce » d'enseignement à distance et un certain nombre d'écoles non universitaires avec des conditions d'accès particulières et une durée de scolarisation allant de 2 à 4 ans. Les diplômés de ces écoles peuvent travailler comme professionnels dans leur domaine ou poursuivent leurs études.

Université ouverte de Grèce d'enseignement à distance (AEP). Basée sur le principe que l'éducation est un droit pour tous tout au long de la vie, elle vise à offrir des opportunités d'études à différents groupes d'âge.

Enseignement supérieur (non universitaire): comporte différentes écoles qui proposent une spécialisation professionnelle dans différents secteurs, comme ceux de la religion, de l'art, du tourisme, de la marine, de l'armée et des forces de l'ordre. En font partie les Grandes Ecoles Ecclésiastiques, les Académies de la Marine marchande, les Grandes Ecoles de Danse et d'Art dramatique, les Grandes Ecoles de Tourisme, les Grandes Ecoles des Sous-officiers du Ministère de la Défense et les Ecoles des Forces de sécurité.

La **formation professionnelle continue** couvre l'ensemble des activités professionnelles de formation qui ne sont pas comprises dans le système de l'éducation et de la formation professionnelles initiales. Elle vise la mise à jour, l'amélioration et l'adaptation des compétences professionnelles et des capacités des chômeurs qui ont besoin d'une spécialisation afin de pouvoir trouver du travail et des travailleurs qui souhaitent évoluer professionnellement. Les formations continues en Grèce sont proposées par de nombreux organismes qui s'adressent à différents groupes de la population et sont placés sous la tutelle de différents ministères. Le cadre législatif actuel prévoit quatre grandes catégories: formation des chômeurs, formation des travailleurs dans le secteur public, formation des travailleurs dans le secteur privé et formation des groupes sociaux dits sensibles.

Les programmes de formation professionnelle continue sont de courte durée et les heures de formation dépendent du sujet de la formation, du contenu du programme et du groupe-cible. Les programmes comportent une partie théorique et une partie stage en entreprise. Les stagiaires sont rémunérés pendant la durée du programme.

En Grèce, les organismes privés et publics qui mettent en place des formations professionnelles continues sont appelés **Centres de Formation professionnelle (KEK)**. Ils sont encadrés par l'Organisme national de Certification des Compétences et de l'Orientation professionnelle.

4. Les acteurs principaux de la scolarisation – scolarisation obligatoire.

- **Ministère de l'Éducation et des Religions.** Principale institution nationale responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la promotion de la politique de l'éducation (www.minedu.gov.gr). Ses services et ses activités sont assurés sur tout le territoire au niveau central, régional et local selon une méthodologie commune.
- Le **Secrétariat Général à la Nouvelle Génération** créé en 1982 comme organe gouvernemental visant l'élaboration, le suivi et la coordination de la politique gouvernementale en faveur des jeunes et ses liens avec la société civile et ses organisations. La Grèce s'est ainsi ajustée aux pratiques européennes et internationales en créant des services autonomes et gouvernementaux de haut niveau travaillant sur la politique en faveur des jeunes.
- Le **Secrétariat Général à la Formation tout au long de la vie** du Ministère de l'Éducation et des Religions a pour mission de définir la politique publique en lien avec la formation tout au long de la vie, d'établir la réglementation afférente, de préparer le programme national et de surveiller son application.

Plus particulièrement :

- Il supervise et gère les systèmes de formation professionnelle initiale et continue ainsi que la formation générale des adultes
 - Il définit le cadre éducatif de tous les services de formation professionnelle initiale et continue et de l'enseignement non général
 - Il coordonne, évalue et assiste le Réseau national de Formation tout au long de la vie
 - Il élabore et gère des programmes de formation tout au long de la vie d'envergure nationale en lien avec la population du pays et la diaspora grecque
 - Il étudie et prend en compte les bonnes pratiques au niveau européen et international et il gère des programmes européens financés par l'Union européenne
 - Il s'assure de la qualité des services de formation et de l'enseignement des adultes en général
 - Il s'assure de la participation des groupes sociaux dits sensibles aux programmes de formation tout au long de la vie
 - Il collabore avec des organismes internationaux et européens oeuvrant dans le même secteur et il représente les Ministères de l'Éducation et des Religions, de la Culture et des Sports dans les conseils des institutions européennes et internationales
 - Il s'assure de la formation du personnel des organismes de formation tout au long de la vie des régions et des municipalités
 - Il gère le Registre des Organismes de formation tout au long de la vie et des Compétences des Individus.
- **L'Institut des Politiques de l'Enseignement (IEP)** a été créé en 2011 par la loi 3966/2011. Régi par le droit privé, il s'agit de l'organe scientifique des Ministères de l'Éducation et des Religions, de la Culture et des Sports en charge de l'étude

scientifique des sujets ayant trait à l'enseignement primaire et secondaire, au passage à l'enseignement supérieur ainsi que du soutien technique à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'enseignement.

- **L'Organisme national de Certification des compétences et de l'Orientation professionnelle (EOPPEP)**. Son mission principale vise à renforcer les liens entre l'éducation, la formation et le marché du travail, à améliorer les compétences professionnelles des travailleurs, à soutenir les perspectives d'emploi, à renforcer le lien social afin de contribuer au développement d'une économie plus compétitive et d'une société plus cohérente en investissant sur le citoyen actif au cœur de la société moderne et de l'économie du savoir. Organisme de droit privé, il a été créé après la fusion de l'Organisme national de Certification des compétences (EOPP), du Centre national de Certification des organismes travaillant dans le secteur de l'éducation tout au long de la vie (EKEPIS) et du Centre national d'Orientation professionnelle (EKEP).
- Le **Ministère du Travail, de la Sécurité sociale et de l'Assistance** (www.ypakp.gr) représente l'Autorité de liaison entre l'éducation et l'emploi. Ses services et ses activités sont décentralisés et exercés aux niveaux central, régional et local sur l'ensemble du territoire national et de façon uniforme. De nombreuses agences spécialisées fonctionnent sous sa tutelle, de manière autonome ou dans le cadre de ses services.
- **L'Agence pour l'Emploi** dispose des compétences suivantes :
 - Orientation professionnelle des travailleurs
 - Education professionnelle et formation
 - Promotion de l'emploi (Bureau de recherche pour l'emploi, Bureau d'information des chômeurs et des entreprises)
 - Délivrance des services d'assurance aux bénéficiaires (indemnités de chômage, indemnités service militaire, allocations familiales, etc)
 - Intégration et réintégration des groupes sociaux dits sensibles sur le marché du travail (personnes handicapées, anciens prisonniers, personnes sortant d'une dépendance, etc).
- Les **régions et les municipalités** sont chargées de la construction, entretien et équipement des centres de formation. Ils mettent également en place des programmes co-financés à caractère éducatif.

5. Données statistiques et les autorités

Les Autorités (en résumé)

- Ministère de l'Education et des Religions (www.minedu.gov.gr)
- Ministère du Travail, de la Sécurité sociale et de l'Assistance (www.ypakp.gr)
- Institut hellénique de statistiques (www.statistics.gr)

Ces institutions décentralisent leurs activités aux niveaux thématiques et régionaux. Par conséquent de nombreux organismes scientifiques travaillent au niveau national, régional et local sur la question du décrochage scolaire, de sa prévention, de la façon d'y faire face et de son suivi.

Approche méthodologique

Ce paragraphe vise à compléter l'étude théorique du décrochage scolaire en Grèce avec les sources statistiques disponibles.

Les statistiques proviennent de l'Etude annuelle de la population active de l'Institut hellénique de statistiques (ELSTAT). La définition pour le suivi du phénomène du décrochage scolaire en Europe est celle définie par le Conseil de Bruxelles et selon laquelle : **le décrochage scolaire est défini comme le pourcentage de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans avec une qualification inférieure à l'enseignement secondaire supérieur (lycée) et qui ne sont pas dans un programme d'enseignement ou de formation.**

L'adoption d'une définition commune entre les Etats-membres constitue une grande amélioration car elle facilite la comparaison des données à la fois entre les Etats et au cours des années. Toutefois, la définition et la méthodologie suivie pour quantifier ce phénomène présentent un certain de défauts :

- Elle ne propose pas d'information quantifiée quant aux causes du décrochage scolaire (pédagogiques, sociales, économiques). Par conséquent, le calcul de l'indicateur du décrochage scolaire ne permet pas de tirer des conclusions sur les mesures éducatives à mettre en œuvre pour lutter contre ce phénomène.
- Cet indicateur mesure les adultes âgés entre 18 et 24 ans sortis du système scolaire. Cette définition photographie donc le décrochage scolaire avec un retard dans le temps. Par exemple, les élèves d'une génération ayant quitté le système scolaire lors de leur passage du primaire au secondaire (moyenne d'âge donc entre 12 et 13 ans) ne seront comptabilisés qu'entre leur 18^{ème} à 24^{ème} année, soit plus de 6 à 12 ans plus tard. L'une des plus grandes limites de cet indicateur est donc que les résultats de toute politique scolaire mise en place pour lutter contre le décrochage scolaire seront mesurés avec un décalage dans le temps.
- Cet indicateur ne prend pas en compte les personnes qui ont suivi un programme de formation un mois avant le recensement. Cela a pour conséquent de modifier la composante éducative de cet indicateur qui dépend des programmes de formation continue professionnelle du Ministère du travail.
- Malgré ces limites, l'analyse des résultats de l'étude peut éclairer des aspects importants du phénomène de décrochage scolaire car :
 - A- Il existe des éléments comparables au cours du temps qui montrent l'évolution de l'importance de ce phénomène pour les tranches d'âge allant jusqu'à 18 ans,
 - B- Les éléments sont mesurables à l'échelle de la région permettant donc une comparaison régionale,
 - C- Le décrochage scolaire est mesuré sur l'ensemble des élèves jusqu'au secondaire supérieur ainsi qu'à chaque niveau d'enseignement.
- Pour rappel, les niveaux d'enseignement tels que définis par l'UNICEF et leurs équivalences dans le système d'enseignement grec sont les suivants :
 - Niveau d'enseignement CITE 0 = enseignement pré-primaire (maternelle)
 - Niveau d'enseignement CITE 1 = enseignement primaire (école primaire)
 - Niveau d'enseignement CITE 2 = enseignement secondaire inférieur (3 classes de collège)
 - Niveau d'enseignement CITE 3 = enseignement secondaire supérieur (lycée ; TEE)
 - Niveau d'enseignement CITE 4 = enseignement post-secondaire non-supérieur

- Niveau d'enseignement CITE 5 = enseignement supérieur 1^{er} niveau (TEI ; universités)
- Niveau d'enseignement CITE 6= enseignement supérieur approfondi

Données disponibles sur le décrochage scolaire

Donnée au niveau national pour l'année 2011 : 13.1% avec pour objectif un seuil inférieur à 10% en 2020.

Les régions du pays sont classées comme suit :

- A- Régions avec un indice élevé de décrochage scolaire
- B- Régions avec un indice moyen de décrochage scolaire
- C- Régions avec un indice faible de décrochage scolaire dont fait partie la **région Epire**.

Quelques éléments sur le décrochage scolaire

Nous disposons d'informations officielles sur le décrochage scolaire au niveau national et régional mais seulement pour les niveaux d'enseignement CITE 2 et CITE 3. Les autres niveaux ne sont pas recensés.

D'après les éléments de ELSTAT :

- % de décrochage scolaire pour l'année scolaire 2012/2013 au niveau du collège CITE 2 = 4.44% et au niveau du lycée CITE 3 = 2.10%
- % de décrochage scolaire pour l'année scolaire 2012/2013 à l'échelle de la région Epire : collège = 2.74% et lycée = 1.66%

Epire

Bien qu'étant l'une des économies les plus touchées du pays, la région Epire présente des résultats impressionnants quant à la participation de la population au système éducatif. Alors qu'elle présentait un taux de décrochage scolaire en 1996 de 22.1% (contre 20.7% au niveau national), la région Epire a aujourd'hui un taux de décrochage scolaire inférieur à la moyenne nationale (10.9% contre 13.1%).

6. Les raisons du décrochage scolaire

D'après différentes études, il semble que les jeunes retiennent les causes suivantes :

1- manque de moyens financiers pour couvrir les coûts minimums relatifs au cursus scolaire, 2- violence scolaire soit de la part des éducateurs soit de la part des autres élèves, 3- mimétisme des camarades/des membres de la famille ayant abandonné l'école, 4- besoins de la famille d'un soutien à la maison, 5- manque d'intérêt pour l'école, 6- manque de personnel éducatif, 7- faibles capacités à pouvoir surmonter des problèmes.

Ces raisons correspondent exactement aux directives et les correspondances peuvent être développées comme suit :

- **manque de moyens financiers pour couvrir les coûts minimums relatifs au cursus scolaire (raisons économiques)**

Le manque d'argent pour couvrir les besoins élémentaires liés à la scolarisation apparaît comme l'une des principales raisons du décrochage scolaire. L'achat des principales fournitures (scolaires, habillement) nécessaires à un enfant semble être un obstacle insurmontable pour certaines familles, notamment en période de crise économique, les conduisant à les priver du droit à l'éducation. Souvent s'ajoute à l'obstacle financier l'absence d'intérêt de la famille pour l'école ou l'achèvement du cycle scolaire.

- **Besoin de la famille d'un soutien à la maison (raisons familiales)**

Dans plusieurs cas, les enfants sont forcés à abandonner l'école afin d'aider leur famille, en gardant par exemple des frères et des sœurs plus jeunes. Dans le cas des familles où les deux parents travaillent afin de subvenir aux besoins, ce choix est parfois une question de survie.

- **Violence à l'école (raisons pédagogiques)**

Sur la base des discussions qui ont eu lieu avec des jeunes, la violence semble être un facteur important de décrochage scolaire. Le problème de la violence à l'école peut se traduire de plusieurs façons. Elle peut être orale et/ou physique. Elle peut également commencer de façon orale et dégénérer en violence physique. Par ailleurs la personne exerçant une violence à l'encontre du jeune peut être un camarade (bullying) ou un enseignant. Des jeunes d'un groupe interrogé ont ainsi mentionné des cas où les enseignants s'adressaient de façon méprisante / insultante aux élèves, jetaient des livres dans les classes ou levaient la main sur les élèves.

- **Mimétisme (raisons personnelles et pédagogiques)**

Souvent les enfants abandonnent l'école en suivant l'exemple d'autres camarades et de frères aînés.

Cela peut être en raison d'une faible estime de soi à un âge délicat ou en l'absence d'autres références positives. L'ignorance des conséquences d'un décrochage scolaire est également apparue au cours du dialogue avec les jeunes, conséquences sur la vie des jeunes et de leur environnement social.

- **Manque d'intérêt pour l'école (raisons pédagogiques)**

Les jeunes ont également mentionné que pour certains élèves l'absence d'intérêt pour l'école a joué un rôle important dans le processus d'abandon. La méthode d'enseignement, la structure des cours et le contenu font aujourd'hui de l'école l'un des environnements les moins attractifs pour les jeunes.

- **Programmes incomplets – Manque d'enseignants (raisons institutionnelles)**

L'existence de programmes adaptés et la présence active d'enseignants jouent un rôle décisif dans le positionnement des jeunes par rapport à l'école. Une gestion trop critique des jeunes, un mode d'enseignement ennuyeux et l'absence de formation adaptée des enseignants peuvent conduire à faire se détourner un jeune des études. Ces causes doivent être traitées au niveau institutionnel.

- **Absence de capacités à surmonter des difficultés (raisons sociales, pédagogiques et psychologiques)**

Des problèmes et des divergences apparaissent souvent à l'école, dans la cour et/ou dans les classes créant des tensions et un climat négatif dans les relations entre les élèves. Il est parfois difficile d'y faire face entraînant une accumulation de tensions et de sentiments négatifs.

Il est par conséquent important que les enseignants aient la connaissance et l'expérience nécessaires pour gérer ces problèmes et les résoudre de façon pacifique tout en les transformant en matériau d'apprentissage et de développement personnel et collectif des élèves.

7. Les impacts du décrochage scolaire

Le phénomène de décrochage scolaire est lié à d'autres facteurs et problèmes sociaux comme ceux des inégalités sociales, de la pauvreté, de la mise à l'écart qui sont fortement

liés les uns et aux autres dans un cercle vicieux d'exclusion.

Les impacts du décrochage scolaire sont importants non seulement au moment où il a lieu mais également sur le long terme pour les jeunes qui abandonnent l'école et l'ensemble de la société. Certains de ces impacts au niveau économique sont des salaires bas, de plus forts taux de chômage, et une opportunité de débouchés professionnels plus limitée. Il existe toutefois des impacts plus graves pour les personnes ayant abandonné l'école allant de l'impact sur la santé de ces personnes à des taux de criminalité plus élevés, des comportements déviants, etc. Ces deux principales catégories qui comprennent bien entendu des **conséquences personnelles** sur ces individus sont les suivantes :

- **Impact économique**

Le décrochage scolaire n'affecte pas uniquement ceux qui quittent l'école. Il constitue un problème complexe qui affecte l'ensemble de la société de différentes façons. Au niveau individuel, les impacts économiques pour ceux ayant abandonné l'école se font sentir très rapidement. Ceux qui abandonnent l'école présentent proportionnellement un taux de chômage plus élevé et des salaires plus bas en comparaison avec ceux ayant terminé la scolarisation obligatoire.

Le décrochage scolaire affecte également de manière négative l'évolution professionnelle des jeunes, leur taux de chômage étant toujours plus élevé que celui des jeunes ayant terminé le secondaire. La différence entre ces deux groupes peut atteindre jusqu'à 20% entre 30 et 50 ans, affectant principalement les femmes.

Ceux qui réussissent à trouver un emploi sont beaucoup moins rémunérés, ce qui les suivra tout au long de leur parcours professionnel jusqu'à la retraite. En parallèle, ils doivent rechercher des emplois ne nécessitant pas de compétences particulières, occupant des postes à bas salaire, sans savoir-faire particulier. Ils font ainsi le plus souvent partie du groupe social proche du seuil de pauvreté.

Par ailleurs, les personnes ayant quitté l'école ont non seulement moins de chances de trouver du travail mais il s'agit aussi souvent des personnes qui travaillent sans être déclarées, sans sécurité sociale ni assurance donc, et comme intérimaires. Ainsi, ils travaillent en moyenne 25% de moins qu'un travailleur qualifié ou qu'un employé et ils gagnent environ 20% de moins.

Ces différences de salaire s'accompagnent de très grosses différences en terme de retraite et de sécurité sociale. Des études internationales montrent que seul un tiers (1/3) des personnes ayant abandonné l'école disposent d'une couverture maladie et 20% d'entre eux touchent une retraite. De plus, ces études montrent que ce sont les travailleurs bénéficiant le moins d'une formation complémentaire (training) ce qui les empêche de progresser professionnellement.

- **Impact social**

Les conséquences sociales sont évidemment plus graves que les impacts économiques et ont des répercussions sur l'ensemble de la société. Ces personnes sont « diminuées » tout au long de leur vie. Au départ car elles appartiennent à des groupes sociaux plus touchés par le phénomène du décrochage scolaire. Ensuite, ayant abandonné l'école, elles se retrouvent prises dans un cercle vicieux qui les empêche d'améliorer leur niveau de vie. Ainsi au niveau personnel les jeunes qui abandonnent l'école constituent une main d'œuvre à plus bas coût avec des emplois physiques, ce qui a des conséquences sur leur santé et leur psychique. Des études ont montré que les jeunes ayant quitté l'école très tôt présentent un plus grand

risque d'être dépressifs à l'âge adulte. Ils s'engagent plus souvent dans des activités illégales ce qui les marquera pour le reste de leur vie. Les femmes se retrouvent placées dans la catégorie des plus bas revenus. Leurs enfants sont privés d'apports pédagogiques, sociaux et parfois alimentaires ce qui les marquera à leur tour. Tout cela s'accompagne d'une participation à la vie politique et publique limitée, leur priorité étant leur survie.

8. Les systèmes de lutte contre l'abandon scolaire – prévention, contexte institutionnel, organisationnel et pédagogique

Bien que la décentralisation, la tradition pédagogique et les différences dans la composition et le nombre de la population cible rendent difficile toute tentative de comparaison entre les différents systèmes et politiques d'éducation, nous pouvons tirer un certain nombre d'enseignements des pratiques mises en place pour lutter contre le décrochage scolaire:

- **Caractère préventif** (intervention à un stade précoce)
- **Action spécifique à l'échelle de l'individu** (adaptation aux capacités et aux difficultés de l'élève en danger)
- **Expériences de réussite** (encouragement de l'élève par la réussite scolaire)
- **Introduction de connaissances empiriques et de pratiques appliquées** dans le processus d'apprentissage.

Toutefois, une politique éducative réussie ne peut se limiter à des mesures de prévention du phénomène mais doit en même temps chercher des **solutions pour les groupes de la population ayant déjà quitté l'école**. Par conséquent, les institutions en charge de la politique de l'éducation doivent offrir un large éventail de possibilités à tous ceux souhaitant ou étant obligés de retourner à l'école. De la même façon les établissements éducatifs doivent être encouragés (et disposer des moyens pour ce faire) à contribuer à cette politique. Enfin, il faut proposer des incitations au monde productif (entreprises, industries, etc) afin qu'il s'associe activement au processus de formation en offrant des possibilités d'enseignement et de formation à leur personnel.

- **Amélioration du système pédagogique**

Mise en place de mesures de prévention dès les premiers stades de la vie scolaire

Il est généralement admis que le décrochage scolaire est un phénomène qui se développe dans le temps et dont les racines se trouvent dans les premières années de la vie scolaire. De plus, tous les sociologues de l'éducation reconnaissent que l'identification précoce d'un risque de décrochage scolaire facilite de façon déterminante la réinsertion du jeune dans le système.

Liens entre théorie-pratique, école-vie

L'école doit rechercher de façon systématique à lier le processus éducatif avec le processus expérimental. **L'enseignement magistral doit impérativement s'accompagner de d'autres formes d'enseignement**, comme l'enseignement hors de la salle de classe dans des lieux de communication, d'expériences et d'expérimentation et l'introduction de nouveaux outils d'enseignement qui seront plus intéressants et plus attractifs pour les élèves. Des domaines comme les applications technologiques, les arts, la musique, le dessin, les langues, le sport, l'informatique, etc doivent être proposés par l'école afin de stimuler les élèves et de leur permettre de se découvrir des capacités spécifiques. C'est uniquement lorsque la réalité sociale est prise en compte par l'école que la relation entre la théorie (école) et la pratique (vie) peut se développer de manière réussie. C'est pour cette raison que la **mise en réseau**

des écoles avec les structures locales et régionales doit être encouragée.

Individualisation de l'enseignement

Le principal objectif de l'enseignement doit être l'assimilation et pas uniquement la reproduction des connaissances. Par conséquent, **l'enseignement doit être suffisamment adapté à la situation personnelle et au niveau des connaissances de l'élève**. Dans le même temps, les besoins psychiques de l'enfant doivent être pris en compte, en particulier en ce qui concerne sa sécurité émotionnelle. Ainsi l'enseignant, en tant qu'accompagnateur de l'enfant sur le chemin de la connaissance, doit être capable d'identifier les éventuelles difficultés ou/et capacités de l'enfant. Il doit également disposer des outils adéquats pour pallier petit à petit aux difficultés de l'enfant en lui offrant des expériences de réussite. Il est par conséquent important que le **système éducatif prévoit des services globaux de soutien et d'accompagnement par des scientifiques spécialisés** (éducateurs sociaux, psychologues, ergothérapeutes, etc).

Amélioration des programmes d'enseignement

Le programme scolaire doit être pensé de façon à ce qu'il encourage le jeune à **découvrir la connaissance afin de le faire participer directement au processus d'enseignement, de lui offrir des expériences agréables et de lui permettre de relier la théorie aux avantages pratiques** de l'utilisation des connaissances. Le programme scolaire doit donc proposer, notamment au niveau du secondaire, des premiers éléments de formation **et d'orientation professionnelles**.

Evaluation des programmes et des enseignants

Le cheminement normal des élèves au sein du système éducatif suppose l'élaboration de programmes adaptés aux capacités de la population des élèves et aux exigences de la société ainsi que la participation active des enseignants dans le processus d'enseignement. Un **mécanisme d'évaluation** systématique est par conséquent indispensable afin de mesurer la **pertinence des programmes et l'efficacité de l'enseignant** dans sa classe.

- **Amélioration de la coopération école-élève-famille-société**

Suivi systématique et inventaire du phénomène de décrochage scolaire

La principale difficulté dans le fait d'offrir une égalité des chances à l'éducation est l'absence de données statistiques sur les inégalités sociales en lien avec l'éducation ; les principales statistiques n'enregistrant pas le niveau social des familles et ne permettant donc pas de relier directement les problèmes scolaires avec des facteurs sociaux, économiques, démographiques et autres.

Coopération entre les enseignants, les parents et les élèves

Le décrochage scolaire est un long processus d'éloignement de l'école, présentant souvent plusieurs étapes. Parmi les principales raisons, on trouve les problèmes familiaux, les exigences démesurées ou trop faibles de l'école, la difficulté à faire face des élèves et le redoublement répété d'une classe qui mène souvent à l'abandon. Tout effort de prévention du phénomène doit impérativement être basé sur la coopération entre tous les acteurs. Le **soutien aux parents et aux enseignants ainsi que l'assistance socio-pédagogique aux élèves en danger** se sont révélés être des mesures efficaces.

Soutien aux parents et aux élèves

Le soutien adapté aux élèves et à leurs familles passe nécessairement par des actions d'information du milieu familial sur les risques liés au décrochage scolaire et doit donc être une action majeure des institutions scolaires.

Il est également important de bâtir une coopération étroite entre l'école et la famille (avec l'aide de spécialistes si nécessaire) afin de **définir ensemble les mesures à prendre** pour maintenir l'enfant dans le système scolaire. Le soutien à l'élève peut comprendre un **soutien scolaire complémentaire, un accompagnement particulier** (mentoring), **une orientation professionnelle et plus généralement des mesures d'assistance sociale** (allocations scolaires, infrastructures d'accueil des élèves, bourses scolaires, école des parents, etc).

- **Soutien à des groupes d'élèves particuliers**

Il est généralement admis qu'une politique réussie de lutte contre le décrochage scolaire suppose l'élaboration et la mise en place d'actions en direction de groupes de la population qui présentent des caractéristiques psychosociales spécifiques et sont en priorité touchés par le décrochage scolaire.

9. Bonnes pratiques dans le domaine de la prévention contre l'abandon scolaire

Bonne pratique no 1 : L'Ecole de la 2^{ème} Chance

L'Ecole de la 2^{ème} Chance (SDE) est une Ecole publique innovante d'enseignement des Adultes. Son programme d'études diffère de l'enseignement classique en termes de contenu, de méthodes d'enseignement et d'évaluation des personnes formées. La durée totale du programme est de 2 ans. A la fin des études est délivré un diplôme équivalent à celui de la fin du collège (CITE 2).

Les SDE en Grèce ont été créés par la loi 2525/1997 dans le cadre posé par les institutions de l'Union européenne.

Objectifs

Les Ecoles de la 2^{ème} Chance font partie d'un programme européen mis en place pour lutter contre l'exclusion sociale et le décrochage scolaire. Ses objectifs sont la réinsertion des élèves dans les systèmes d'enseignement et de formation, le développement d'une vision positive de l'enseignement, l'apprentissage de connaissances et de compétences de base, le renforcement de la personnalité des élèves et l'accès au marché du travail.

Groupe-cible

Les citoyens âgés de plus de 18 ans qui n'ont pas terminé le niveau secondaire obligatoire.

Financement

Le programme est financé par le Fond Social Européen (FSE) et l'Etat grec.

Autres informations

La durée de ce programme est de 18 mois, soit deux années scolaires. Le programme hebdomadaire couvre 25 heures et les cours ont lieu l'après-midi du lundi au vendredi. Les cours des SDE mis en place dans les prisons (pour les prisonniers) ont lieu le matin.

Programme

- grec
- mathématiques
- anglais
- informatique
- enseignement social
- éducation à l'environnement
- sciences physiques

- sensibilisation culturelle et esthétique
- conseil d'orientation

Les services de conseil (conseillers d'orientation et conseillers psychologues) représentent une des innovations de ces écoles.

L'apprentissage de connaissances générales, l'utilisation des nouvelles technologies, l'apprentissage d'une langue étrangère et l'orientation professionnelle améliorent de façon importante les chances d'accès au marché du travail.

Cette action a été retenue comme bonne pratique car elle répond de façon efficace à la prévention et à la lutte contre les conséquences du décrochage scolaire.

Bonne pratique no 2 : Agence nationale pour l'Emploi (OAED)

L'Agence nationale pour l'Emploi (OAED) est un organisme public décentralisé dans toutes les villes de Grèce qui œuvre dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelles avec 51 Ecoles d'Enseignement Professionnel, 29 Instituts de Formation Professionnelle de niveau post-lycée et 30 Bureaux d'Orientation Professionnelle en lien avec le marché du travail.

Les Ecoles de Formation Professionnelle ont été créées durant l'année scolaire 2014-2015, et en janvier 2014 des Ecoles de Formation Professionnelle pilotes ont été créés dans le secteur du tourisme avec une durée d'étude de 3 ans.

L'Agence nationale pour l'Emploi est un organisme public qui applique avec succès le système d'apprentissage en Grèce depuis 1952. L'apprentissage est un système éducatif qui combine la théorie et l'enseignement pratique par les stages en entreprises dans le secteur privé et public. La scolarisation dans les Ecoles professionnelles dure deux ans (4 semestres).

Les élèves suivent leur formation pratique le matin en entreprise et les cours théoriques l'après-midi. Plus de 10.000 élèves sont formés chaque année. Ils obtiennent une expérience professionnelle dans des conditions réelles de travail dans tous les secteurs de l'économie nationale.

Les élèves effectuent leur stage dans des PME, chez des indépendants, dans de grandes compagnies, dans des entreprises semi-publiques, dans des municipalités et dans le secteur public. Le système *on the job-training* mis en place a fait ses preuves, les élèves pour une grande partie d'entre eux étant embauchés à l'issue du stage.

La rémunération des élèves représente 75% du salaire journalier minimum défini par la Convention collective nationale du travail (EGSSE) pendant les 4 semestres de stage. Le stage pratique est rémunéré pour chaque jour de stage en entreprise. La rémunération est versée soit à l'employeur soit directement au stagiaire. Le programme « Stage des élèves des Ecoles Professionnelles de l'OAED » est co-financé par le Fond Social Européen (FSE) dans le cadre du programme opérationnel « Formation tout au long de la vie ».

Cette bonne pratique ainsi que cet organisme ont un lien direct avec les jeunes chômeurs et les travailleurs. Nombre d'entre eux ont abandonné l'école, d'autres sont issus de différents niveaux de l'enseignement et ont grâce à ces écoles pu changer de type de formation.

Bonne pratique no 3 : Services conseil-soutien de l'Organisme national de Certification des compétences et de l'Orientation professionnelle (EOPPEP)

Agence du Ministère de l'Education dont la mission est la certification des compétences et le

conseil - orientation professionnelle. Elle a développé une application interactive www.eoppep.gr pour lutter contre les conséquences du décrochage scolaire et sa prévention.

Outils d'aide à l'orientation

Plusieurs outils sont proposés pour aider les personnes à mieux se connaître et à définir leur projet, dont :

- **test d'orientation professionnelle** : se connaître soi-même, ses centres d'intérêts, ses capacités et ses valeurs au travers de tests sur les centres d'intérêt, les valeurs professionnelles et les décisions professionnelles.
- « **observatoire de carrière** : regarder en soi-même, regarder hors de soi, regarder autour de soi ». Exercices courts qui permettent de mieux se connaître, de découvrir d'autres possibilités de formation et professionnelles, de définir ses objectifs professionnels, de prendre des décisions en accord avec ces objectifs et surmonter les obstacles.
- « **Orientation de carrière** : système individualisé d'orientation ». Exercices et activités individuelles qui aident à réfléchir au parcours suivi et à prendre la bonne direction.
- « **Je prends le contrôle : je trouve ma route en faisant face au chômage** » : en cette période de crise économique le chômage est un « cauchemar et une menace » menaçant les jeunes en particulier. Parfois l'aide la plus utile est l'expérience vécue par d'autres. Cet outil propose un livre d'expériences où les chômeurs ont décrit leurs sentiments et proposent des solutions pour faire face à cette situation.
- Guide de mobilité en Europe pour les élèves, les jeunes et toutes personnes intéressées par des études ou un travail à l'étranger.

Cette pratique a été choisie comme une pratique de sensibilisation des jeunes afin qu'ils comprennent mieux l'importance de développer des connaissances intellectuelles et professionnelles et des savoirs-faire et qu'ils préparent de façon plus organisée leur orientation professionnelle.

10. Conclusions, synthèse et recommandations

La crise économique, la dépression et le chômage constituent des conditions de développement négatives pour tous les systèmes d'éducation, ce qui se traduit à la fois sur les indicateurs quantitatifs et sur la qualité de vie quotidienne dans les écoles.

En Grèce, selon les statistiques européennes de 2011, le décrochage scolaire se trouvait à 13,1% avec pour objectif de baisser à 10% en 2020. Si les chiffres montrent que le pays reste dans la moyenne européenne (13.5%), toutes les estimations semblent indiquer que les indices de décrochage scolaire risquent d'augmenter en raison de la crise économique qui perdure et de l'incapacité de nombreuses familles à maintenir leurs enfants dans le système scolaire.

Cette situation n'est pas acceptable pour la Grèce contemporaine et ne peut se traduire uniquement comme crise du système éducatif mais doit également être appréhendée comme une crise humanitaire.

Dans le droit fil du décrochage scolaire, la question des jeunes âgés de 16 à 29 ans n'étant ni étudiant, ni employé ni stagiaire est particulièrement préoccupante en Europe. Il s'agit d'une catégorie sociale appelée NEET (Not in Education, Employment or Training) qui couvre tous

ceux se trouvant à la marge et n'étant recensés par les Etats dans les études sur l'éducation, l'apprentissage et l'emploi.

En plus des interventions institutionnelles au niveau de la politique de l'éducation, la société à l'échelle locale, les institutions de protection sociale, la communauté enseignante doivent mutualiser leurs forces afin de développer un réseau de solidarité social fort pour les groupes fragiles et en risque d'exclusion.

En terme d'études statistiques, le Ministère de l'Education a récemment annoncé la réalisation d'un programme de développement de la plateforme internet My School pour le **recensement et l'analyse des données liées à la lutte contre le décrochage scolaire**. Cette action couvrira la création et la mise en œuvre de systèmes permettant de recenser toutes les données liées à la scolarisation dans les Instituts et les Ecoles de Formation Professionnelle (IEK et SEK), dans les écoles privées et dans les structures des autres ministères (Travail, Tourisme, Santé) afin de suivre les élèves qui quittent le circuit scolaire après la scolarisation obligatoire et qui ne sont pas pris en compte à ce jour dans les études sur le décrochage scolaire.